

Metz, le 31 mai 2021.

**Division des Ecoles  
DE 2**

Affaire suivie par :  
Sébastien LEONARD  
Chef de bureau  
Tél : 03 87 38 64 06  
Carole GUISSADO  
Adjointe au chef de bureau  
Tél : 03 87 38 63 47

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1

Le Directeur Académique  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale de la Moselle

à

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale ;  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'École ;  
Mesdames et Messieurs les Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles.**

**Objet : Rentrée scolaire 2021 : Appel à candidature sur des postes de dispositifs dédoublés, postes à profil et sur une décharge exceptionnelle d'animation en service culturel.**

Certains postes dits « **dispositifs dédoublés** », « **postes à profil** » ou « **décharge exceptionnelle** » font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre les exigences du poste et les capacités du candidat.

A cette fin, les candidats à ces postes bénéficient d'un entretien qui est conduit par une commission ou, le cas échéant, par l'IEN compétent. La commission ou l'IEN propose un avis à l'Inspecteur d'Académie - DASEN. Les candidatures pourront également être statuées sur dossier uniquement.

La présente circulaire détaille les modalités relatives aux postes des dispositifs dédoublés, aux postes à profil, ainsi qu'à la décharge exceptionnelle de cet appel à candidature.

Les annexes départementales listent l'implantation des postes pour lesquels la candidature est possible.

## **1. Les postes à profil relatifs aux dispositifs dédoublés en éducation prioritaire**

### **1.1 Les dispositifs dédoublés CP et CE1 de l'éducation prioritaire**

Ces postes à profil font l'objet d'une procédure particulière pilotée par les IEN au niveau des circonscriptions. La sélection se fera sur dossier. Les candidats retenus sur les dispositifs de CP et de CE1 dédoublés seront affectés sur ces postes à la rentrée 2021 et perdront le bénéfice du poste actuel. Toutefois, les enseignants de l'école affectés sur les supports, CP12 et CE12, conservent leur ancienneté d'affectation dans l'école. Les enseignants extérieurs à l'école sont affectés à titre définitif avec la conservation d'ancienneté acquise dans l'école actuelle.

## 1.2 Les dispositifs dédoublés en grande section de maternelle de l'éducation prioritaire

Ces postes à profil font l'objet de la même procédure particulière gérée par les IEN au niveau des circonscriptions. Se reporter au paragraphe précédent.

## 1.3 Les modalités de candidatures

Les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature sous la forme d'un CV ainsi que d'une lettre de motivation qui seront envoyés, **pour le lundi 7 juin 2021, délai de rigueur, par courriel aux IEN des circonscriptions concernées. Vous trouverez à cet effet, les adresses dans l'annexe de la liste des postes.**

## 2. Les postes à profil

### 2.1 Les types de postes

Cette disposition concerne les postes suivant :

- Direction d'école de plus de 10 classes ;
- Direction d'école de site biculturel ;
- Les postes de Conseiller Pédagogique (la situation des conseillers pédagogiques déjà en poste fera l'objet d'un examen particulier) ;
- Les postes mis à la disposition de la MDPH ;
- Les postes de référents pour la scolarisation des élèves handicapés.

### 2.2 Les enseignants concernés

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, qui souhaitent conserver ce type de poste mais désirent l'exercer dans un autre lieu ;
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil qui souhaitent changer de type de poste à profil ;
- Les enseignants qui souhaitent obtenir un poste à profil pour la rentrée scolaire 2021.

### 2.3 Les modalités de candidatures

Les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature sous la forme d'un CV ainsi que d'une lettre de motivation qui seront envoyés, **pour le lundi 7 juin 2021, délai de rigueur**, par mail :

Mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr

Les entretiens se dérouleront **durant le vendredi 11 juin ou le lundi 14 juin 2021.**

Les candidats seront individuellement informés de l'avis obtenu.

### 2.4 Le traitement des candidatures

Il s'agit de postes pour lesquels les commissions établissent un ordre de priorité qui sera proposé à l'inspecteur d'académie – DASEN. En conséquence, chaque poste demandé entraîne un entretien devant une commission.

Les candidatures pourront également être étudiées sur dossier.

Les classements effectués sont valables uniquement pour la rentrée scolaire 2021.

Les enseignants retenus seront affectés à titre définitif s'ils remplissent les conditions de titre relatives aux postes demandés, et à titre provisoire le cas échéant. Les candidats retenus perdront le bénéfice du poste actuel.

**NB :** Le poste de conseiller pédagogique ASH-EGPA est à pourvoir uniquement pour l'année scolaire 2021-2022 (à titre provisoire).

### **3. Décharge exceptionnelle d'animation dans un service culturel**

#### **3.1 Le type de décharge**

Cette disposition concerne la décharge suivante :

- Animation pédagogique au musée de la Cour d'Or de METZ **(50%)**

#### **3.2 Les enseignants concernés**

L'ensemble des enseignants peuvent être concernés par cette décharge.

#### **3.3 Les modalités de candidatures**

Les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature sous la forme d'un CV ainsi que d'une lettre de motivation qui seront envoyés, **pour le lundi 7 juin 2021, délai de rigueur**, par mail :

Mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr

Les entretiens se dérouleront **durant le vendredi 11 juin ou le lundi 14 juin 2021.**

Les candidats seront individuellement informés de l'avis obtenu.

#### **3.4 Le traitement des candidatures**

Il s'agit de postes pour lesquels les commissions établissent un ordre de priorité qui sera proposé à l'inspecteur d'académie – DASEN. En conséquence, chaque poste demandé entraîne un entretien devant une commission. Les candidatures pourront également être étudiées sur dossier.

L'enseignant retenu sera affecté pour l'année scolaire 2021-2020 à hauteur de 50% sur son poste et 50% sur la décharge.



Olivier COTTET